

de la leur, & à vouloir unanimement l'adopter. La délicatesse de chaque peuple par rapport à une langue étrangère & vivante, s'oppose trop à cette prétention; & tous ont naturellement les droits de leur amour-propre à conserver. Cependant l'académie de Berlin, en proposant la question de l'universalité de la langue françoise, a demandé: 1°. *Qu'est-ce qui a rendu la langue françoise universelle?* 2°. *Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative?* 3°. *Est-il à présumer qu'elle la conserve?* Ces trois points sont appuyés sur un faux supposé. La langue françoise est plus généralement répandue que les autres langues vivantes: 1°. à raison du regne de Louis XIV qui fixa l'admiration de toute l'Europe & lui donna des modeles dans tous les genres de sciences. 2°. à raison de la mobilité des François & leur goût pour les voyages; car on en trouve dans tous les pays en nombre bien supérieur à toute autre nation étrangère, particulièrement des instituteurs (d'Alembert se vanta un jour d'en avoir donné plus de 400 à la seule Allemagne); & ces gens-là sans doute ont soin de faire connoître leur langue. Mais tout cela ne la rend pas universelle à beaucoup près. Cependant M^r. de Rivarol auteur du discours couronné, en supposant cette universalité, en donne des raisons toutes singulieres. "Ce qui distingue, dit-il, notre langue des anciennes & des modernes, c'est
 » l'ordre & la construction de la phrase. Cet
 » ordre doit toujours être direct, & nécessairement
 » remment